

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 873

présenté par  
M. Vatin

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. - À l'alinéa 14, après le mot :

« applicable »

insérer les mots :

« , à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, ».

II. - En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« , à compter du 30 août 2021, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à harmoniser l'entrée en vigueur de l'extension du pass sanitaire au 1er septembre 2021. Cela permettrait également aux Français de bénéficier d'un délai supplémentaire afin d'achever leur parcours vaccinal.